

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 05-août-2016 Date de révision 13-avr.-2017 Numéro de révision 2

EGHS / Français (French)

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit AutoMet Lapping Oil

Codes produit 60-3250-006, 60-3250-128

Numéro de FDS 1341520_E

Nom chimique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Laboratory Use Only.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Fabricant ITW Test & Measurement GmbH

Adresse du fabricant Boschstraße 10

73734 Esslingen am Neckar / GERMANY

www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk

Numéro de téléphone +49 (0) 711 4904690-0

Adresse e-mail lab.eu@buehler.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545

Europe: +1 760 476 3961 Americas: +1 760 476 3962 Middle East/Africa: +1 760 476 3959 Asia Pacific: +1 760 476 3960

UK: +44 8 08 189 0979

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

	Nom chimique	N° CE	CAS No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistremen t REACH
	Petroleum distillates, hydrotreated middle	265-148-2	64742-46-7	50 - 100%	Carc. 1B (H350)	
Ī	Petroleum distillates,	-	64742-54-7	0 - 50%	Carc. 1B (H350)	



hydrotreated heavy paraffinic					
Methyl oleate	-	112-62-9	0 - 10%	Aucune donnée disponible	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à

une concentration >=0.1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	CAS No	Liste candidate des substances SVHC
Petroleum distillates, hydrotreated middle	64742-46-7	-
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	-
Methyl oleate	112-62-9	-

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de

réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les

paupières. Consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à

l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu



Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus

d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer

dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus

d'informations.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de

sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant

chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risque (RMM)

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de

sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes

réglementaires locaux



Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôles d'exposition liés à la Aucune information disponible. protection de l'environnement

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Vert Odeur Huileux

Couleur Aucune information disponible **Odor Threshold** Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques Méthode
FIODITELE	Valcuis	Nellialuues Mellioue

pН No data available Point de fusion / congélation Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Point d'éclair 128.889 C

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Densité relative 0.842 Hydrosolubilité Insoluble dans l'eau Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage : n-octanol/eau Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucun(e) connu(e) Viscosité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible Aucune information disponible Masse molaire Aucune information disponible **VOC Content (%)**



Densité de liquideAucune information disponibleDensité apparenteAucune information disponibleGranulométrieAucune information disponibleDistribution granulométriqueAucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange.

Informations sur les effets toxicologiques



Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 7,400.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

100 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

40 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)

100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Petroleum distillates,	= 7400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 4.6 mg/L (Rat) 4 h
hydrotreated middle	,	,	, ,
Petroleum distillates,	> 15 g/kg (Rat)	-	-
hydrotreated heavy paraffinic	,		
Methyl oleate	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Classification d'après les données disponibles pour les composants. Contient un

cancérogène connu ou supposé.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des

composants comme cancérogènes

Nom chimique	UE - Annexe VI, cancérogènes
Petroleum distillates, hydrotreated middle	Carc. 1B
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.



Danger par aspiration Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Toxique pour les	Toxique pour les	Toxicité pour les	Daphnia magna (Puce
	algues	poissons	micro-organismes	d'eau)
Petroleum distillates,	-	96h LC50: = 35 mg/L	-	-
hydrotreated middle		(Pimephales promelas)		
		96h LC50: > 10000		
		mg/L (Pimephales		
		promelas)		
Petroleum distillates,	-	96h LC50: > 5000	-	48h EC50: > 1000
hydrotreated heavy		mg/L (Oncorhynchus		mg/L
paraffinic		mykiss)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Petroleum distillates, hydrotreated middle	Sans objet
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	Sans objet

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets



inutilisés conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Aucune information disponible.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO NON RÉGLEMENTÉ

14.1 N° ONU Not Regulated

14.2 Nom d'expéditionNON RÉGLEMENTÉ14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Polluant marin Sans objet14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au

recueil IBC

RID NON RÉGLEMENTÉ NON RÉGLEMENTÉ NON RÉGLEMENTÉ

14.2 Nom d'expéditionNON RÉGLEMENTÉ14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR NON RÉGLEMENTÉ

14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON RÉGLEMENTÉ14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA NON RÉGLEMENTÉ

14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON REGULATED14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO NON RÉGLEMENTÉ

14.1 N° ONU Not Regulated

14.2 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ

14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ



14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Polluant marin Sans objet14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au

recueil IBC

<u>RID</u>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Classe de danger	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
44 F. D	0

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR
14.1 N° ONU
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage

NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ
NON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IATANON RÉGLEMENTÉ14.1 N° ONUNON RÉGLEMENTÉ14.2 Nom d'expéditionNON REGULATED14.3 Classe de dangerNON RÉGLEMENTÉ14.4 Groupe d'emballageNON RÉGLEMENTÉ

14.5 Danger pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

ariirone n	· · · / ·		
	Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	•	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV



Petroleum distillates, hydrotreated middle - 64742-46-7	Use restricted. See item 28.
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic - 64742-54-7	Use restricted. See item 28.

Polluants organiques persistants

Sans objet.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet.

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **TSCA DSL/NDSL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **KECL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. **PICCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. AICS (Australie)

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H350 - Peut provoquer le cancer par ingestion

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale - Désignation « Peau »



Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 13-avr.-2017

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité



